

Communiqué de presse
Saint-Denis, le 14 juin 2012

Don d'organes : les 1001 façons d'en parler en juin sont sur Facebook !

Au mois de juin l'Agence de la biomédecine réserve bien des surprises à ses internautes... Suite au succès de sa page Facebook lancée en 2009, et qui rassemble aujourd'hui plus de 26 000 fans, elle lance un nouveau dispositif dans le cadre de la 12^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs. Pour aller au-delà de la simple adhésion à la cause, une mini-série de spots vidéo intitulée « En juin, je le dis à mes proches » sera diffusée du 13 au 25 juin 2012 sur Facebook mais aussi sur sa chaîne Youtube. Sur le ton de l'humour les spots présenteront, à travers un personnage central, différentes façons de dire son choix sur le don d'organes à ses proches. Ils seront l'occasion de rappeler la signature de cette campagne « Don d'organes : pour sauver des vies, il faut l'avoir dit. Alors en juin, dites-le à vos proches ! ».

Don d'organes : pourquoi faut-il dire son choix à ses proches ?

En France nous sommes tous considérés comme donneurs potentiels, à moins d'avoir exprimé notre refus. C'est ce que l'on appelle le **consentement présumé**. Nous avons donc toute liberté d'accepter ou non le don d'organes après notre décès, à des fins de greffes. L'important, c'est de faire savoir notre volonté. Pour transmettre sa décision, deux moyens existent : la transmission orale de sa position, quelle qu'elle soit, à ses proches¹ « pour ou contre », et l'inscription sur le registre national des refus géré par l'Agence de la biomédecine pour les personnes qui sont opposées au don. **Donneur ou pas, nous avons donc tous une démarche à accomplir.** Quelle que soit notre décision, la faire connaître peut grandement faciliter la prise en charge de ceux qui nous sont chers et le processus hospitalier. Lorsque le défunt a transmis sa volonté concernant le don de ses organes, l'échange entre ses proches et la coordination hospitalière se déroule dans les meilleures conditions possibles. La chaîne de prélèvement et de greffe est soit stoppée si la personne avait témoigné de son opposition auprès de ses proches, soit rapidement enclenchée si elle était favorable au don.

Vous recherchez encore des façons de confier votre décision ? Besoin d'inspiration ?

Les 3 vidéos, mises en ligne sur la page Facebook de l'Agence de la biomédecine « Don d'organes, je le dis », ont été conçues pour aider chacun d'entre nous à partager son choix avec ses proches. Véritable exercice de style, elles mettent en scène, dans un décor neutre, un seul acteur jouant à tour de rôle une galerie de personnages déclarant avec leurs mots et leur personnalité leur choix. Le but ? Dédramatiser le sujet encore perçu comme délicat et utiliser l'humour comme tremplin pour combattre les appréhensions de chacun à s'exprimer ouvertement. La variété des personnages et des situations permettront ainsi au plus grand nombre de :

- S'identifier et se reconnaître dans ces personnages qui font partie de notre vie quotidienne.
- Démontrer que peu importe sa personnalité, le lieu ou la situation, il est possible d'en parler.
- Encourager les internautes : tout le monde peut y arriver, même les plus timides.



¹ Par proches, on entend la famille mais également le compagnon, le partenaire de Pacs ou toute autre personne vivant en grande proximité avec le défunt.

La preuve en image...

- « **En juin dites-le comme ou quand vous voulez ! Vous avez le choix !** » mise en ligne dès le 13 juin

Certains l'ont déjà dit. Mais comment ?

A vous de le deviner ! A travers une série de six courts épisodes mis en ligne du 13 au 21 juin ! Vous découvrirez qu'il n'y a pas de bons ou mauvais moments ni de façons particulières pour aborder le sujet mais seulement des opportunités à saisir. A table ou au foot, en coup de vent ou sans tourner autour du pot... chaque situation de la vie quotidienne nous offre la possibilité d'en parler, en toute simplicité et liberté.



- « **En juin, dites-le...** » mise en ligne le 22 juin

Certains, en revanche, n'ont toujours rien dit...

Encore un peu gêné à l'idée de confier votre choix ? Cet épisode est dédié à tout ceux qui ne savent pas par où commencer. En chuchotant, en bafouillant, en partant en digression, en s'embourbant dans son raisonnement ou même en ayant recours à la mauvaise foi, notre personnage décline une multitude d'attitudes lorsqu'il cherche (maladroitement) à faire part de son choix à son entourage. Peu importe la manière, cette vidéo rappelle à tous que l'essentiel c'est avant tout de le dire.

- « **En juin, dites le comme vous le sentez** » mise en ligne le 25 juin

Que l'on soit un scientifique ou garagiste, chacun a sa façon de parler du don d'organes à ses proches. Suivez donc votre envie et restez-vous même. Il y a en effet 1001 façons possibles de le dire, alors en juin dites le comme ça vient... !

Rendez-vous en juin sur notre page Facebook : Don d'organes, je le dis

(http://www.facebook.com/pages/Don-dorganes-je-le-dis/196349233735717?sk=app_135921076477236)

A propos de l'Agence de la biomédecine et de la greffe d'organes

L'Agence de la biomédecine est une agence de l'État, placée sous la tutelle du ministère en charge de la santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions. En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence : gère la liste nationale des malades en attente de greffe et le registre national des refus ; coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et à l'international. Elle assure 24 heures sur 24 la régulation des donneurs et la répartition et l'attribution des organes. Par l'intermédiaire de sa plateforme nationale et d'un logiciel spécialement conçu à cet effet pour appliquer les règles de répartition publiées au journal officiel, l'Agence recherche pour chaque organe d'un donneur, le meilleur receveur et propose le greffon à l'équipe de greffe. Lorsqu'un organe n'est adapté à aucun receveur en France, il est proposé aux organismes européens homologues de l'Agence. L'organisation du prélèvement et de la greffe incombe aux équipes médicales ; garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes de justice ; assure l'évaluation des activités médicales. Enfin, elle est chargée de promouvoir et de développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.

Contact presse

pour toutes vos demandes de spots, visuels, infographies, données, interviews...:

Tanaquil Papertian 01 56 03 13 79

Véronique Machuette 01 56 03 12 38

Emilie Geoffroy-Ponson 01 56 03 13 15

pressedondorganes@i-e.fr